



Responsabilité bancaire pour enfant majeur

Par **praline**, le **02/07/2010** à **16:28**

Bonjour,

Ma fille a 24 ans. Si, elle contracte un prêt qu'elle ne peut pas rembourser, si elle émet des chèques sans provision, si son compte demeure débiteur et qu'elle se retrouve interdite bancaire, la banque peut-elle se retourner vers nous ses parents ?

Merci